

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE BENAMENIL
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
Des Séances du 30/07 2020 à dans la salle des fêtes d'Emberménil

Etaient présents : **TITULAIRES** : HUIN Claire, ZABEL Guillaume, BERLENGA Marie-Odile, MELLE Benoit, TEISSEIRE Daniel, CLAPIER Isabelle, BRUTO Coralie, GERARDIN Rénaud, ARMBRUSTER Jean-Marie, MARCEL Virginie, NEIGE Pascal, DUPONT Nathalie, CHATEL Fabrice, ANCEL Karine, MIDON Sandy, MARTIN Noël, TRICOTEAUX Jean-Michel, SCHOTT Elise, VAUTRIN Bruno, TOMA Ludivine, JACQUET Joffrey, LARGENTIER Jean-Paul (arrive après l'élection du 2° vice-président), BLAISE Pascale, ANTRET Sandrine, GUSTAW Jean-François, SCHULTHEISS Emilie, LATOUR LAPALUS Maryline, MEYER Marie-Françoise, PIRODET Céline, CROISSET Patricia, SCHMITT Isabelle, MARCHAL Fabien, FORTIER Xavier, COLET Johann, COLET Jean-Marie, DOYEN Gérard, RODRIGUES Béatrice. **SUPPLEANTS** : BESANCON Sébastien, BOITARD Michel

Absents excusés : GALLAIS Lindsay, MARTIN Sabine, BEGIN Cathy, COLLOT Murielle, LARGENTIER Jean-Paul, ROBERT Joël, VOGIN Christelle, JOUQUELET Stève, EBEL Antonin.

Procuration : VOGIN Christelle donne pouvoir à LATOUR LAPALUS Maryline

Secrétaire de séance : Mme MARCEL Virginie

Assesseurs pour les élections : Mme DUPONT Nathalie et M. CHATEL Fabrice

REUNION A 19 H 00

ELECTION DU PRESIDENT

Le comité,

Considérant que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : ...39

À déduire (*bulletins blancs*) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...38

Majorité absolue : ...20

A obtenu :

– M. ARMBRUSTER Jean-Marie : 38 ... voix (trente huit voix))

- M. ARMBRUSTER Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président.

COMPOSITION DU BUREAU

Sur proposition du président :

Le comité, à l'unanimité, décide

- De créer : 2 postes de vice-président
- Décide que le bureau est composé du président, des 2 vice-présidents et de 10 membres.

ELECTION DES 2 VICE-PRESIDENTS

1° VICE-PRESIDENT :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins : 39

À déduire (*bulletins blancs*) : 2

Reste suffrage exprimé : 37

Majorité absolue : 19

ont obtenu :

JACQUET Joffrey, 36 voix (trente six voix)

MELLE Benoit, 1 voix (une voix)

M. JACQUET Joffrey ayant obtenu la majorité des suffrages est élu 1° vice-président et immédiatement installé dans sa fonction de 1° vice-président.

2° VICE-PRESIDENT :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39 Nombre de bulletins : 39

À déduire (*bulletins blancs*) : 1

Reste suffrage exprimé : 38

Majorité absolue : 20

a obtenu :

DUPONT Nathalie, 38 voix (trente-huit voix)

Mme DUPONT Nathalie ayant obtenu la majorité des suffrages est élue 2° vice-présidente et immédiatement installée dans sa fonction de 2° vice-président.

ELECTION DES 10 MEMBRES DU BUREAU

M. ARMBRUSTER Jean-Marie, président, invite les membres du comité à élire les 10 membres du bureau.

Le comité, considérant qu'il n'y a que 10 candidats, à l'unanimité, décide d'un seul vote global à mains levées pour l'élection des 10 membres du bureau.

Sont élus à l'unanimité :

ROBERT Joël, PIRODET Céline, BLAISE Pascale, MIDON Sandy, MAYER Marie-Françoise, MARCEL Virginie, MARTIN Noël, TOMA Ludivine, DOYEN Gérard, VAUTRIN Bruno.

REUNION A 19 H 30

INDEMNITE DU PRESIDENTS ET DES VICE-PRESIDENTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Président : 0,60... % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Aucune indemnité pour les vice-présidents

Que l'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue au code général des collectivités territoriales ;

Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;

SUBVENTIONS ET ACHATS POUR 2020

M. le Président présente les projets du Collège René GAILLARD concernant les subventions et achats divers pour 2020.

Les membres, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident :

- d'octroyer les subventions suivantes pour 2020

- Fournitures documentaires et pédagogiques : 800.00 € (subvention collège)
- Transport UNSS : 1000.00 € (subvention collège UNSS)

- L'achat de :

- Ordinateur de bureau : 1200.00 €- TTC
- Vélo table : 800.00 € TTC

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2020, en section d'investissement.

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2020

M. le Président informe le comité du nombre d'élèves par commune pour la rentrée 2019/2020 et du nombre d'habitants par commune au 01 janvier 2020. (Source INSEE).

Il propose aux membres :

- de maintenir le montant des participations communales pour 2020 comme suit :

26.00€ par élève

1.50 € par habitant

- que les 4 communes (Herbéviller, Domèvre sur Vezouze, Leintrey, Saint Martin) qui ont intégré le collège de Bénaménil suite à la fermeture du collège de Blamont soient également redevables de cette participation

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du président :

- les tarifs de la participation ainsi que la facturation aux 4 nouvelles communes

La recette inscrite au budget 2020, à l'article 7474, se décompose comme suit :

256 élèves à 26.00 € =	6656.00 €
5955 habitants à 1.50 €	8932.50 €
TOTAL	15588.50 €

DESIGNATION DU DELEGUE DE LA SPL X DEMAT

Le comité du Syndicat Scolaire de Bénaménil

Vu les statuts et de pacte d'actionnaires de la Société publique local SPL-XDEMAT

Vu l'adhésion du syndicat par délibération du 05/4/2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée générale : M. ARMBRUSTER Jean-Marie, président. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

vote le Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses et Recettes : 74 430,93

Fonctionnement

Dépenses et Recettes : 95 788,23

: 95 788,23

Le Président,

M ARMBRUSTER Jean-Marie